

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 31 (1905)
Heft: 14

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ont rendu d'incontestables, et qu'ils mériteraient certainement de trouver plus d'emploi dans notre pays, avec la grande extension de ses lignes secondaires à voie étroite¹.

¹ On trouvera des études intéressantes sur l'emploi des trucs dans les *Annales des ponts et chaussées*, mai 1894, et dans le *Bulletin technique de la Société des anciens élèves des écoles d'arts et métiers*, mai 1895. Voir aussi une notice sur l'emploi des trucs-transporteurs dans l'*Engineering* du 19 mars 1897 et dans le *Moniteur de l'industrie*, 1^{er} mai 1897.

(Nous sommes redevables des figures 8 et 11 au *Moniteur de l'industrie et de la construction*, à Genève, qui a bien voulu mettre gracieusement ses clichés à notre disposition. — *Réd.*.)

Divers.

Nouvelle usine transformatrice et thermique des Eplatures,

pour l'extension des services électriques de La Chaux-de-Fonds.

Rapport du jury.

Quinze projets ont été présentés portant les devises suivantes :

1. *Volta (rouge)*. — 2. *Triangle blanc dans cercle rouge*. — 3. *Etincelle*. — 4. *Force et lumière*. — 5. *Aimant*. — 6. *Air et*

Antilles, ont été éliminés au second tour, lors même que la plupart aient répondu en grande partie aux conditions du programme et offrent, soit des qualités de façades, soit des dispositions avantageuses, mais qui ne peuvent compenser certaines déficiences d'installations, telles que défaut d'éclairage de locaux, mauvaise disposition des réfrigérants, manque de communication directe ou éloignement de locaux, défauts de toiture, dimensions exagérées pour dépendances ou corps de bâtiments, accès insuffisants comme entrées, aménagements coûteux, agrandissements difficiles.

Des cinq projets retenus par le jury, celui portant la devise « *Edison* » a été classé *premier*. Il répond entièrement aux conditions du programme comme plan et présente de belles façades. Quelques modifications de détail pourront être étudiées lors de l'exécution.

Le projet « *Montagnard* » est classé *second*. Les façades sont simples, d'une bonne architecture, bien adaptées. Le plan est assez bon, d'un ensemble très condensé et par conséquent économique comme construction. Toutefois ce projet ne se prêtera qu'avec quelques difficultés aux agrandissements demandés. En outre le local du rez-de-chaussée des accumulateurs n'est pas suffisamment éclairé.

Le projet « *Aimant* », admis comme *troisième*, offre comme plan des dispositions d'ensemble assez bonnes. L'architecture

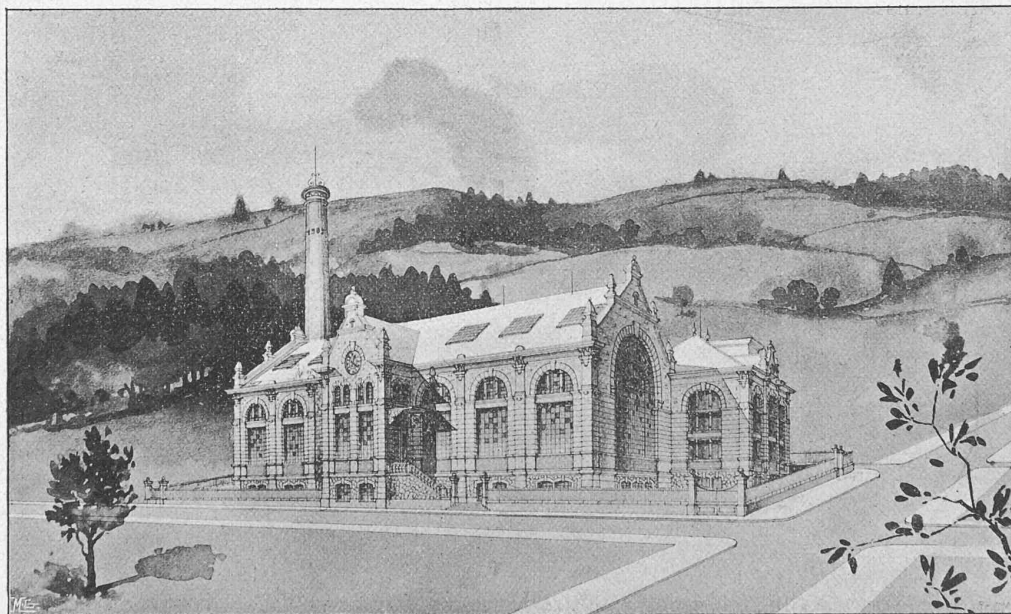


Fig. 1. — Projet « *Edison* ». — Vue perspective. — Architecte : M. L. Reutter, à La Chaux-de-Fonds.

lumière. — 7. *Edison*. — 8. *Volta (noir)*. — 9. *Triangle dans un cercle traversé par une flèche*. — 10. *Force*. — 11. *Montagnard*. — 12. *Esquisse*. — 13. *Electricité*. — 14. *Ohm*. — 15. *Antilles*.

Un premier tour d'élimination a écarté les 5 projets portant les désignations suivantes :

Electricité. — *Esquisse*. — *Volta (rouge)*. — *Triangle blanc dans cercle rouge*. — *Triangle dans un cercle traversé par une flèche*.

Ces projets présentent, soit des dispositions dispendieuses et peu pratiques, soit une insuffisance de plans ou d'architecture, ou des difficultés pour les agrandissements futurs.

Les projets portant les devises :

Etincelle — *Force et lumière* — *Air et lumière* — *Ohm* —

un peu banale présente une façade Sud trop ajourée. Les entrées et dépendances sont étriquées ; par contre l'idée d'approvisionnement du combustible sous terrasse à proximité des chaudières est ingénieuse, quoique la surface soit trop étendue et par suite la construction dispendieuse.

Les projets « *Force* » et « *Volta (noir)* » ont été classés *quatrième ex-æquo*.

Dans le projet « *Force* » le plan est assez bon, mais l'annexe destinée à des services accessoires est placée malheureusement en avant de la façade principale. Les façades, très simples, sont appropriées à leur destination. L'éclairage des locaux des chaudières et accumulateurs est insuffisant. Les jonctions prévues pour les toitures ne sont pas à recommander.

Dans le projet « Volta » l'agrandissement du tableau n'est pas possible à cause des locaux qui l'enserrent; la largeur du local pour le tableau est excessive. Le revers du tableau n'exige pas l'éclairage prévu par les nombreuses fenêtres d'une façade monumentale. La jonction des toitures est défectueuse. La poutraison sous le magasin de combustible, sans appui pour une portée de 18 m., serait très coûteuse. Surface trop étendue de locaux accessoires.

Le jury a décerné les prix suivants aux auteurs de ces cinq projets :

1^{er} prix de Fr. 1200 au projet « Edison » ; auteur : M. Louis Reutter, architecte, à La Chaux-de-Fonds.

2^{me} prix de Fr. 900 au projet « Montagnard » ; auteurs : MM. Yonner et Jaquillard, architectes, à Neuchâtel.

3^{me} prix de Fr. 600 au projet « Aimant » ; auteur : M. Jean Crivelli, architecte, à La Chaux-de-Fonds.

4^{me} prix ex-æquo de Fr. 400 à chacun des projets « Force », auteurs MM. Jonner et Jaquillard, à Neuchâtel, et « Volta noir », auteur M. Louis Bobbia, architecte, à la Chaux-de-Fonds. La Chaux-de-Fonds, le 10 mai 1905.

(Signé) Francis Isoz, architecte. — Ed. ROCHEDIEU. Ed. PIQUET.

constitutive se tiendra à Paris, en novembre 1905. Les promoteurs de la nouvelle association sont : M. le Dr Ed. Imbeaux, ingénieur des ponts et chaussées, directeur du Service de la voirie de Nancy ; M. V. van Lint, inspecteur au Service des eaux de Bruxelles ; M. H. Peter, directeur du Service des eaux de Zurich, auquel doivent être adressées les adhésions pour la Suisse ; M. L. Klein, chef du Service agricole de l'Etat, à Luxembourg.

Société suisse de propriétaires de chaudières à vapeur¹.

Rapport sur l'exercice 1904.

Le Comité de cette Société vient de publier son rapport sur la 36^{me} année d'exercice. Pendant cette année un contrat pour le service des expertises, examens et inspections périodiques des chaudières et récipients, a été conclu avec le canton de Lucerne ; c'est le 12^{me} canton qui signe un contrat semblable ; dans 4 autres, l'inspection est confiée à la Société sans qu'il y ait de contrat. La Société a acquis une maison où elle avait

¹ Voir N° du 10 juillet 1904, page 279.

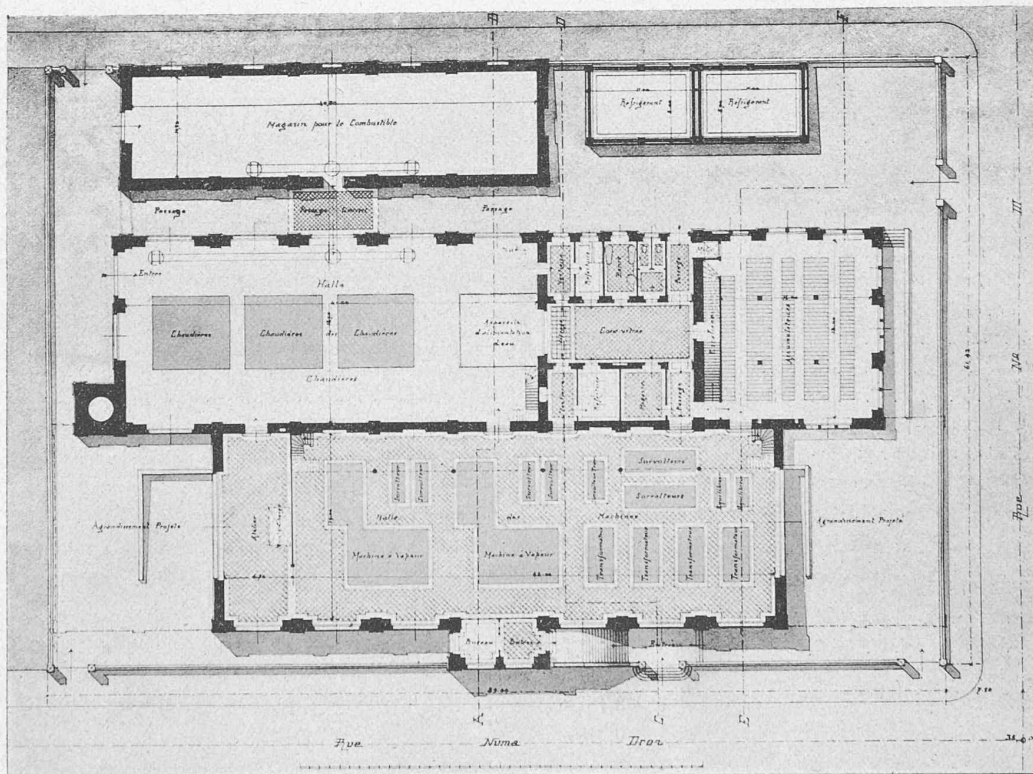


Fig. 2. — Projet « Edison ». — Plan du rez-de-chaussée. — Architecte : M. L. Reutter, à La Chaux-de-Fonds.

SOCIÉTÉS

Association générale des ingénieurs et hygiénistes municipaux

de France, Algérie-Tunisie, Belgique, Suisse et Grand-Duché de Luxembourg.

Tel est le titre de l'association qui vient de se fonder à Paris, dans le but d'augmenter les relations entre les directeurs des Services municipaux de distribution d'eau, d'égouts, de voirie, d'assainissement, de désinfection, etc., et les médecins chargés de la surveillance de la santé publique. L'assemblée générale

déjà une partie de ses bureaux ; ceux-ci y ont tous été transportés à fin septembre, ainsi que le laboratoire, et sont dès maintenant spacieusement logés. Depuis le 1^{er} juillet un règlement pour l'instruction des apprentis chauffeurs est entré en service, après entente avec la Société suisse des chauffeurs et mécaniciens. Le Comité central de cette dernière répartit les apprentis entre les usines qui se chargent de l'instruction pratique ; après un service de 10-12 semaines, la Société suisse de propriétaires de chaudières à vapeur pourvoit à l'instruction théorique pendant un cours de 6 jours ; elle a instruit 34 chauffeurs en 1904.